



Région  
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 22/10/2025  
Reçu en préfecture le 22/10/2025  
Publié le  
ID : 059-200053742-20251022-25005492-AR

## LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.4231-3 ;

Vu la délibération n° 2021.01136 du conseil régional du 2 juillet 2021 portant élection du Président du conseil régional ;

Vu la délibération n°2025.01374 du conseil régional du 9 octobre 2025 relative au renouvellement de l'accord de coopération entre la Voïvodie de Silésie et la Région Hauts-de-France ;

Considérant l'absence ou l'empêchement de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional, du 30 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2025 inclus ;

ARRETE n° 25005492

**ARTICLE 1** : Délégation est accordée à Monsieur François DECOSTER, Vice-Président du Conseil régional, aux fins de signer l'accord de coopération entre la Voïvodie de Silésie et la Région Hauts-de-France.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans la région, en application des dispositions du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L4141-1 du code général des collectivités territoriales et celles du 2<sup>ème</sup> de l'article L4141-2 du même code.

Fait à Lille, le 22 OCT. 2025

Xavier BERTRAND

Publié le